



## AVIS D'INTERDICTION D'ARROSAGE, SECTEUR HAUTES-RIVES/SUMMERLEA

### RÈGLEMENT 1821

Considérant l'interdiction d'arrosage mise en place par la municipalité de Pointe-des-Cascades, soyez avisés qu'en vertu des pouvoirs prévus à l'article 16 du Règlement sur la protection de la ressource en eau (Règlement 1821), **une interdiction d'arrosage est décrétée.**

La présente interdiction entre **en vigueur ce jour jusqu'au 12 juin 2023 inclusivement** et s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc Hautes-Rives/Summerlea de la Ville de Vaudreuil-Dorion qui est alimenté par la municipalité de Pointe-des-Cascades qui doit procéder au remplissage de ses réservoirs municipaux.

Donné à Vaudreuil-Dorion le 30 mai 2023

Olivier Van Neste  
Directeur général

Direction générale

2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 7E6

Tél. : 450 455-3371 | Téléc. : 450 424-8540 | [mairie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:mairie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)